



DÉPARTEMENT JAZZ



Table des matières

Personne de contact	3
Formation instrumentale et vocale jazz	4
Branches secondaires	7
Unités de valeur	12
Ensembles et orchestres	13

PERSONNE DE CONTACT

CHEF DE SECTION ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

David Laborier (dlaborier@vdl.lu)

FORMATION INSTRUMENTALE ET VOCALE JAZZ

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 13 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

Cours secondaires obligatoire : formation musicale ou formation musicale jazz pour pratiquer un instrument

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Pierre Cocq-Amann (saxophone jazz, flûte traversière Jazz, clarinette jazz)

M. Max Serra (guitare basse jazz)

M. Rémy Labbé (cuivres jazz)

M. David Laborier (guitare jazz)

M. Benoît Legot (contrebasse à cordes jazz)

N.N. (chant jazz)

M. Michel Reis (piano jazz)

M. Pascal Schumacher (vibraphone jazz)

M. Paul Wiltgen & M. Engel Niels (drumset jazz)

ORGANIGRAMME

DIVISION INFÉRIEURE - 2^e CYCLE

Inférieur 3.1

Inférieur 3.2 - *Certificat*

Inférieur 4.1

Inférieur 4.2 - **DIPLÔME DU 2^e CYCLE**



DIPLÔME DU 2^e CYCLE



DIVISION MOYENNE – 3^e CYCLE

Moyen 1.1
Moyen 1.2 - *Certificat*
Moyen 2.1

Moyen 2.2- **DIPLÔME DU 3^e CYCLE**

DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE – 3^e CYCLE

Moyen spécialisé 1.1
Moyen spécialisé 1.2 - *Certificat*
Moyen spécialisé 2.1

Moyen spécialisé 2.2 – **DIPLÔME DU 1^{er} PRIX**

DIPLÔME DU 1^{er} PRIX



DIVISION SUPÉRIEURE

Supérieur 1
Supérieur 2 – **DIPLÔME SUPÉRIEUR**



DIPLÔME DE CONCERT

Concert 1
Concert 2 – **DIPLÔME DE CONCERT**

Précisions

- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur du 1er ou du 2e cycle. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour les 2 premiers cycles est limité à 9.
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur des divisions moyenne et moyenne spécialisée. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour les divisions moyenne ou moyenne spécialisée est limité à 5. Des dispositions spéciales (admission, nombre d'années d'études) sont prévues pour les élèves qui changent de la division moyenne à la division moyenne spécialisée et vice versa.
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur de la division supérieure. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour la division supérieure est limité à 3.

BRANCHES SECONDAIRES

DÉCHIFFRAGE JAZZ

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 13 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : NON

Condition obligatoire : être élève de la section jazz

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

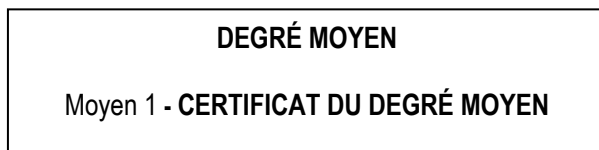
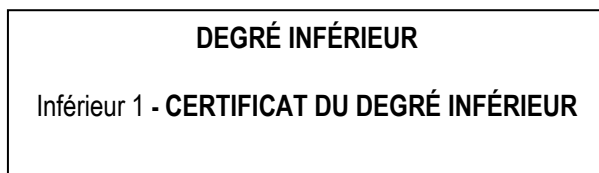
Enseignants: M. David Laborier

M. Pascal Schumacher

M. Michel Reis

M. Max Serra

ORGANIGRAMME



Précisions

- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur ou chargé de la direction de l'établissement, une année d'études supplémentaire, avec un cours individuel hebdomadaire d'une durée de trente minutes, peut être accordée par degré.

HISTOIRE DU JAZZ

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 13 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : non

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : Hist. 1 => Lundi 18h30 – 20h30

Hist. 2 => Mardi 18h30 – 20h30

Enseignant : M. Pascal Schumacher

ORGANIGRAMME

DEGRÉ MOYEN

Moyen 1

Moyen 2 - **CERTIFICAT DU DEGRÉ MOYEN**

COMBO

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 13 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI (élèves du département musiques actuelles)

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Les combos font 2 répétitions hebdomadaires (1h avec et 1h sans enseignant)

Enseignants :

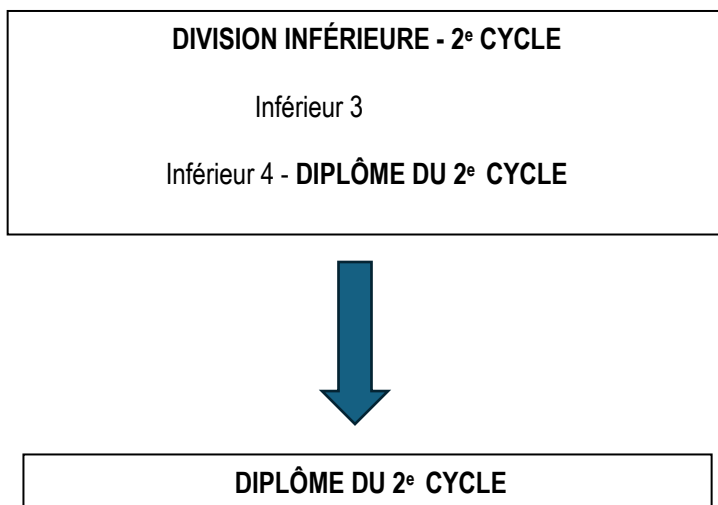
M. David Laborier

M. Michel Reis

M. Pascal Schumacher

M. Max Serra

ORGANIGRAMME





DIVISION MOYENNE – 3^e CYCLE

Moyen 1.1
Moyen 1.2 - *Certificat*
Moyen 2.1

Moyen 2.2- **DIPLÔME DU 3^e CYCLE**

DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE – 3^e CYCLE

Moyen spécialisé 1.1
Moyen spécialisé 1.2 - *Certificat*
Moyen spécialisé 2.1

Moyen spécialisé 2.2 – **DIPLÔME DU 1^{er} PRIX**

DIPLÔME DU 1^{er} PRIX



DIVISION SUPÉRIEURE

Supérieur 1
Supérieur 2 – **DIPLÔME SUPÉRIEUR**

Evolution à l'intérieur du cursus d'études « Combo »

- **Les études de combo sont obligatoirement accompagnées de la continuation des études en branche instrumentale et cela en principe à un niveau égal ou plus avancé.**
- De manière générale, le concours de combo se fait au plus tard pendant l'année scolaire qui suit le concours instrumental du même niveau.

UNITÉS DE VALEUR

Le système des unités de valeur est une méthode d'évaluation dans laquelle chaque branche secondaire suivie parallèlement à la branche principale est prise en compte.

Ces unités de valeur sont considérées uniquement pour les élèves se dirigeant vers la division moyenne spécialisée après l'obtention du diplôme du 2^e cycle.

Elles revêtent une importance particulière en vue de l'obtention du diplôme de premier prix.

À défaut de ce dernier, l'élève ne peut poursuivre ses études en division supérieure.

Par ailleurs, les unités de valeur sont également prises en compte pour l'attribution du diplôme supérieur.

Pour plus d'informations, veuillez scanner ce QR Code ou aller sur notre site web www.conservatoire.lu/unites-de-valeurs-uv/



ENSEMBLES ET ORCHESTRES

BIG BAND

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 13 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : NON

Type de cours : cours collectif

Chef d'orchestre: David Laborier

Organisation cours collectif :

- Horaire : Jeudi 19h00-21h00 (Studio)